



SH/DO
N°26-093-DIF

DECISION

PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal N° 070/04/2026 du 14 avril 2026 statuant sur les délégations permanentes du Maire ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2121-1 et L 2122-1 à L 2122-3 portant sur l'utilisation du domaine public ;
- VU la demande formulée par **Monsieur Nicola DE RIENZO et Madame Muriel DE RIENZO – 26 Rue Saint Jacques – 67210 OBERNAI** ;

DECIDE

Article 1 :

De mettre à la disposition du preneur **la Salle du Beffroi** située – Place du Beffroi - 67210 OBERNAI

- Objet : **Exposition**
- Date de mise à disposition : **Du mercredi 26 août au mardi 1^{er} septembre 2026**
- Date de la manifestation : **Du mercredi 26 août 2026 au mardi 1^{er} septembre 2026**
- Redevance : **200 €**

Article 2 :

Les conditions générales et particulières seront précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 2 juin 2026



Robin CLAUSSE

Maire d'Obernai
Conseiller d'Alsace du canton d'Obernai

*Le Maire certifie que la présente
décision revêt un caractère exécutoire
et qu'elle a été publiée sur le site internet
de la Ville d'Obernai en date du* **– 8 JUIN 2026**